



COMMUNIQUE DE PRESSE OPERATION « SAVOIR NAGER »

« Savoir Nager » : la priorité du CNDS

Le conseil d'administration du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) s'est réuni mardi 19 novembre 2013 à la Maison du sport français en présence de Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, pour entériner sa réforme des critères d'intervention.

Les critères d'éligibilité aux subventions d'équipement ont été redéfinis et une enveloppe de 15 M d'euros est désormais attribuée à l'opération « Savoir Nager », dans une optique de développement des piscines sur le territoire français. Cette enveloppe budgétaire atteste de la volonté du CNDS de mener à bien sa politique de lutte contre les situations de sous-équipement de certains territoires.

Plus largement, elle certifie également d'un plan d'action contre les inégalités d'accès à la pratique aquatique, en permettant aux enfants entrant en classe de 6^e d'acquérir les aptitudes nécessaires pour assurer leur propre sécurité en milieu aquatique.

Pour rappel, le taux de non-nageurs à l'entrée de 6^e peut atteindre jusqu'à 60% dans certains territoires en 2013.

A titre informatif, ces 15M d'euros représentent 29% de l'enveloppe générale « équipement » du CNDS.

**Retrouvez-nous sur : @FFNatation et sur
Facebook/FederationFrancaiseNatation.**

Document également disponible sur www.ffnatation.fr rubrique Médias

CONTACT PRESSE FFN

Nicolas MENANTEAU

01.41.83.87.54

06.30.66.04.44

nicolas.menanteau@ffnatation.fr

Charlotte DESPREAUX

01.41.83.87.56

charlotte.despreaux@ffnatation.fr